



Droit du père apres une séparation

Par **Gwadinina**, le **15/06/2010 à 18:29**

Bonjour,rrnJe viens de me séparer du père de mes 2 enfants mineurs avec qui je n'étais pas mariée, ni pacsée. je dois quitter le département et souhaiterais connaitre les précautions à prendre pour anticiper une eventuelle demande de garde ou autre type de demande de la part de mon ex conjoint. Il ne me verse aucune pension alimentaire et n'assure pas la garde des enfants le week end. il leur rend visite en semaine apres la classe.rnPuis le contraindre à prendre les enfants durant les vacances scolaires? est ce une obligation ?rnmerci de votre réponse

Par **amajuris**, le **15/06/2010 à 18:44**

bonjour,rnvous avez tous les deux l'autorité parentale.rndans ce type de situation il faut absolument consulter une assistante sociale qui saura vous expliquer les démarches, sans doute passer devant un juge aux affaires familiales et demander une pension alimentaire pour vos enfants si vous en avez la garde.rncordialement

Par **Gwadinina**, le **15/06/2010 à 19:04**

Merci